



NÉGOCIATION GEPP

Finalité ?

La négociation GEPP 2025 s'est achevée avec des discussions riches sur la mobilité, les parcours professionnels, la reconversion et la fin de carrière.

La CGT Roquette a obtenu plusieurs avancées concrètes, tout en alertant sur les zones de flou que nous continuerons à surveiller.

LES THÉMATIQUES LES PLUS IMPORTANTES

Temps Partiel de fin de carrière (TPFC)



Pas de modification du système, pour rappel :

- Pendant une durée d'un an, si le salarié travaille en horaires postés (hors 2X8). Le temps partiel à 50% sera rémunéré à 80% et cotisé à 100% de la rémunération.
- Jusqu'à une durée de trois ans, si le salarié travaille en horaire de jour. Le temps partiel à 80% sera rémunéré à 90% et cotisé à 100% de la rémunération.

Prime de mobilité



- **1000€ bruts** : Si la mobilité permet le repositionnement direct d'un autre collaborateur faisant l'objet d'une mobilité interne imposée
- **2000€ bruts** : S'il s'agit d'une mobilité interne imposée nécessitant la mise en place d'une formation courte (< à 20 jours)
- **3000€ bruts** : S'il s'agit d'une mobilité interne imposée nécessitant la mise en place d'une formation longue (> à 20 jours)

Honorariat



- **Accéder au statut Technicien ou d'agent de maîtrise** : « Honorariat évolution de statut » avec une ancienneté dans l'entreprise de 5 ans minimum (+ autres critères).
- **Evoluer dans le coefficient Technicien (225 à 250 sans bac+2)** : « Honorariat évolution de coefficient » avec une expérience dans l'entreprise d'au moins 3 ans et 2 ans dans un poste de Technicien (+ autres critères).

Pour les différentes mesures de la GEPP et notamment pour les formations métiers, un budget de 400.000€ est prévu.

- **La CGT a obtenu l'évolution du dispositif «Honorariat»** : les salarié-es de moins de 50 ans peuvent désormais voir leur engagement reconnu. Une victoire pour la reconnaissance de toutes et tous.
- **Concernant le TPFC, créé à l'initiative de la CGT, nous avons proposé plusieurs améliorations. Mais malgré nos efforts, peu de changements ont été retenus par la direction.**
- **Sur les autres sujets, nos interventions ont été nombreuses, mais les modifications restent limitées.**



Donnez votre avis ! Vos élu-es CGT restent à votre écoute, sur le terrain ou par mail.

